

Les Elus
et les membres de l'association DÉCIDONS POLIGNY

vous invitent à :

FAITES DU VELO... DIMANCHE 28 MAI 2023 de 10 à 17 heures CHAMP DE FOIRE - POLIGNY



PROGRAMME (annulation en cas de pluie)

MATIN

Parcours enfants
sous la responsabilité des parents

Bourse aux vélos

Atelier réparation

Démonstration vélo couché

Exposition vélos anciens

BUVETTE ET RESTAURATION

de 12 h 30 à 14 heures

APRÈS-MIDI

Vélos cargos
pour les résidents de l'Ehpad (?)

Bourse aux vélos

Atelier réparation

Démonstration vélo couché

Exposition vélos anciens

Balade tous types de vélos

sur circuit identifié

Partenariats :

Cyclo Club de Plasne

Marine et Pierre, magasin vélo Arbois

Val O Vélo, magasin de vélo Poligny

Alcg Poligny

La Bise Mesnay

ASAPA 39

A Vélo Sans Age

CHIPR ?

...AVEC VOUS, IL FAUT QUE LA ROUE TOURNE !

APPEL AUX DONNS

«Décidons Poligny» est une association qui ne reçoit aucune subvention.
Pour continuer notre démarche citoyenne,
nos actions et nos publications, nous avons besoin de votre aide.

Vous pouvez envoyer vos dons par chèque ou en espèces à l'adresse suivante :
Décidons Poligny 12, rue de Mouthiers-le-Vieillard – 39800 POLIGNY

Le centre historique de Poligny a-t-il un avenir ?

Comme beaucoup de Polinois, nous sommes inquiets pour l'avenir du centre ville de Poligny et de ses commerces.

● Alors que Poligny a signé une convention «Petites Villes de Demain» qui vise à améliorer la qualité de vie des habitants des petites communes, les services (Mairie, bibliothèque) ont déserté le centre historique de Poligny.

● Des commerces ont disparu et continuent de disparaître.

● Les deux zones commerciales extérieures (zone Grimont Sud et zone industrielle) continuent de se développer avec la bénédiction

de la majorité municipale et au détriment de l'activité commerciale du centre-ville.

● La future construction de logements à la place du magasin Shopi risque de participer à vider des logements anciens du centre ville. Seront-ils rénovés ?

Tous ces éléments contribuent fortement à une paupérisation du centre de Poligny.

Pour toutes ces raisons et parce que la municipalité en place ne semble pas vouloir évoluer dans sa conception de l'urbanisme des années soixante, que sa politique, sous réserve qu'il y en ait une, semble pour le moins incompréhensible, nous sommes très inquiets pour l'avenir du centre historique de notre ville.

Qu'est-ce que devrait être le CCAS (partie 2)

Dans le précédent numéro d'Idées'O Débats (novembre 2022), nous avons dressé le portrait de ce que devrait être un CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) : le micro crédit social ou personnel, l'aide alimentaire, les chèques d'accompagnement personnalisé, les aides financières ponctuelles, les aides aux personnes âgées (l'allocation simple, l'aide ménagère, le portage des repas à domicile voire la gestion des maisons de retraite...).

Nous allons maintenant dresser le bilan du CCAS de Poligny.

Le CCAS de Poligny est ouvert trois demi-journées par semaine et, comme le précise le site internet de la ville de Poligny, de préférence sur rendez-vous. Aucune publicité n'est faite sur le rôle de ce service municipal et des aides qui peuvent être proposées. Il ne faudrait pas faire un «appel d'air».

Les dépenses de fonctionnement du CCAS pour l'année 2022 ont été d'un montant de **31.057,55 euros** (sur 40 301,20 budgétisés), c'est-à-dire que près d'un quart de ce budget n'a pas été mobilisé. **Le plus terrible** est que le budget d'aide voté de **5.000 euros n'a été mobilisé qu'à peine aux deux tiers** alors que les difficultés des Polinois, des familles ne cessent de s'accroître face à la baisse de leur pouvoir d'achat, des factures d'énergie qui explosent... **Pire, le budget**

attribué aux secours d'urgence d'un montant de 500 euros, n'a pas été consommé..!

Les budgets mobilisés ne cessent de décroître, les aides étaient budgétisées à hauteur de 7.000 euros en 2021, elles ne seront que de 5.000 euros en 2023.

Le CCAS de Poligny ne remplit absolument pas son rôle, ce comportement de rétention budgétaire pourrait être assimilé à de l'abandon pour les personnes et les familles qui ont besoin que l'on leur vienne en aide.

En ce qui concerne le budget d'investissement du CCAS, nous sommes dans la caricature, quasiment rien ne se passe et l'enveloppe financière est reportée en grande partie d'année en année.

Luc Carvounas, Président de l'Union Nationale des CCAS déclarait (Le Progrès du 27 mars 2023) qu'il ne connaissait pas un seul maire qui n'ait pas augmenté ces derniers mois le budget de son CCAS, évoquant une hausse moyenne de 5 à 10 %. Eh bien nous, nous en connaissons un : **le Maire de Poligny qui, non seulement n'a pas augmenté le budget du CCAS à Poligny mais qui le baisse en 2023.**

Les Polinois qui ont des difficultés et qui pourraient prétendre à une aide de cette instance communale qu'est le CCAS, **apprécieront, sans aucun doute, la contraction que subissent les aides.**

Les Tiques Ethiques

LES BRÈVES

Soutien à l'Hôpital public.

Samedi 14 janvier à Lons-le-Saunier, les trois comités de défense des hôpitaux du Jura, Lons, Dole, Saint-Claude ont appelé les Jurassiens à se mobiliser une nouvelle fois pour un accès aux soins et la défense du système de santé malmené depuis des années dans le département. Des élus de tout le département se sont associés à cette mobilisation... Sauf les élus de la majorité municipale de Poligny...

Le Centre Hospitalier Intercommunal du Pays du Revermont est souffrant.

Le Centre Hospitalier Intercommunal du Pays du Revermont dont dépend l'Ehpad de Poligny connaît de graves problèmes économiques. L'année 2022 s'est terminée avec un déficit de 3.000.000 d'euros... Ne serait-ce pas cette situation qui expliquerait que le projet de nouvel Ehpad soit au point mort ? La privatisation des projets immobiliers semblent être une vraie réussite..!

Merci la vidéosurveillance...

Le journal «Le Progrès» du 15 avril dernier, relatait une vague de cambriolages commis dans des locaux professionnels de la zone industrielle de Poligny. Pourtant cette zone industrielle a été équipée de caméras de surveillance. Manifestement la dissuasion n'est pas très efficace contraignant l'industriel à renforcer sa propre protection. Qu'importe, la majorité municipale prévoit d'étendre la vidéosurveillance à Poligny pour un montant de 242.759,16 euros...

Green washing pour l'éclairage.

La Ville de Poligny a décidé d'accélérer le passage en leds lumineuses de l'éclairage public. Cette accélération est à saluer car au rythme où cela était prévu initialement, il aurait fallu des décennies pour arriver à tout remplacer. Mais cette démarche n'est pas anodine... La commune a sollicité le «Fond Vert» pour financer cette démarche et pour cela il lui faut avoir au moins 30 % de l'éclairage public en leds. Nous avons cru un instant qu'une démarche écologique était en train de naître...

Plan vélo, la blague...

La majorité municipale semble découvrir l'intérêt de développer la mobilité douce et notam-

ment favoriser les déplacements à vélo. Mais n'exagérons rien, le plan vélo qui est en train d'être travaillé a, pour l'instant, surtout consisté à demander des subventions. Il a cela de particulier qu'il écarte la circulation des deux roues du centre ville. En résumé, les cyclistes parcourront plus de distance que les voitures pour aller d'un point à un autre de la ville. Cherchez l'erreur...

Eglise des Jacobins, c'est le vide.

La rénovation de l'église des Jacobins a coûté 5 millions d'euros d'argent public dont 1 million à la ville de Poligny. Cet édifice devait, à l'origine du projet, devenir un lieu culturel important, ce qui pouvait justifier le coût de sa restauration. Au final et alors qu'aucun projet de la majorité municipale ne semble émerger, l'édifice est quasi continuellement fermé. De plus, la fruitière vinicole qui devait exercer son activité de commerce de vins l'été, ne veut plus le faire et préfère rester dans son magasin de la Grande Rue. Une belle réussite en somme...

Restaurant face à la Maison du Comté.

Un entrepreneur polinois a demandé à acquérir les parcelles situées au bout de la rue des Perchées, côté route de Lons. Le projet consiste en la création d'un restaurant de spécialités à base de Comté. Le projet peut sembler séduisant mais plusieurs problèmes se posent. Ces terrains sont actuellement des jardins. Ce projet va capter une partie importante des touristes venus visiter la Maison du Comté au détriment du Centre Ville. L'entrepreneur en question ne veut pas divulguer le nom du porteur de projet alors qu'il semble qu'un conseiller municipal de la majorité soit à la recherche d'un chef de cuisine depuis plusieurs mois... Sacré hasard !

La ville brade de la terre agricole malgré le Plan d'Alimentation Territoriale porté par la communauté de communes...

La municipalité a décidé de vendre à nouveau du terrain vers l'ancienne scierie route de Dole alors que ces terres étaient propices à l'installation d'un maraîcher. L'acquéreur qui doit développer un projet touristique avec restauration (un de plus à l'extérieur de la ville) fait une bonne affaire puisqu'il l'achète au prix de la terre agricole (4 euros le mètre carré)...

Idées'O Débats

à Poligny

Numéro 6
MAY 2023

Journal de réflexion et d'action citoyenne

édito

«LA BÊTISE A DEUX MANIÈRES D'ÊTRE : ELLE SE TAIT OU ELLE PARLE. LA BÊTISE MUETTE EST SUPPORTABLE» (BALZAC)

Lors du dernier conseil municipal du Jeudi 6 Avril 2023, nos colistiers ont été la cible d'attaques en règle de la part du Maire de Poligny au sujet des subventions aux associations : « **Vous écrivez des aneries dans vos feuilles de chou** ». Voilà ce qui nous a été indiqué, en interrompant le développement de nos collègues.

Voilà une stratégie très utilisée et bien éculée, celle de qualifier nos écrits et nos prises de positions de « mensonges ». Stratégie simple voire simpliste qui mène à la décrédibilisation des adversaires mais aussi à l'absence de réponses aux arguments avancés par les opposants. Que nous ne soyons jamais écoutés, nous en avons l'habitude. Que nous soyons pris pour des « rigolos », des « extrémistes », des « utopistes », nous en avons l'habitude. Le mépris et l'insulte nous ne l'acceptons pas.

Qui est perdant ? La vérité sans doute, la démocratie c'est certain. La transparence, c'est évident. Tout le monde donc, et d'abord, le conseil municipal. Tenter de décrédibiliser l'opposition, l'insulter en la qualifiant de « menteuse », **mépriser le travail d'information et de réflexion que nous portons au travers de nos publications ne sont pas des attitudes dignes.**

Quelle était notre position ? Celle que nous répétons depuis le début du mandat et que nous avons assenée pendant la campagne de 2020. Les budgets manquent de réalisme par la sur-évaluation, chaque année, du montant des investissements, ils affichent des excédents bien trop élevés alors que les services pourraient être développés ; les subventions aux associations au regard des demandes, raisonnables, et au regard des capacités de la ville, sont insuffisantes et en baisse depuis 2008. A cela s'ajoute aussi notre interpellation sur le manque de transparence des critères d'attribution des subventions et l'absence de prise en compte de tous les services apportés par la ville aux associations (bâtiments, charges, matériel...).

Du mensonge ? **Tous ces chiffres sont publics et extraits des comptes-rendus du conseil municipal et du site du Ministère des Finances.**

Le meilleur moyen de nous répondre serait de défendre ces choix. Les montants de subventions sont fixés à une certaine hauteur. Il faut l'expliquer. Nous ne sommes pas d'accord avec les choix, la politique et la gestion de la majorité. Est-ce un scoop ? NON ! Nous ne serions pas présentés sans cela. **Pourquoi nous présenter si nous devons voter l'ensemble des délibérations proposées ?**

De même, nous n'attaquons jamais les personnes. Nous contestons une gestion par une majorité. Nous essayons de continuer de porter nos idées, d'informer la population sur nos votes et sur les problèmes que nous soulevons. C'est la démocratie. Être contesté, c'est le fait de toute politique. « Sur le plus beau trône du monde, on n'est jamais assis que sur son cul », nous dit Montaigne. A méditer !

Antoine SEIGLE-FERRAND

Décidons Poligny 12, rue Mouthiers-le-Vieillard - 39800 Poligny - decidons.poligny@gmail.com

Dans ce numéro :

- Editorial
- Réforme des retraites, nous contestons aussi la politique nationale
- Budget de la commune, les Polinois sont les grands perdants
- Faites du vélo...
- Le centre-ville de Poligny a-t-il un avenir ?
- Que devrait être le CCAS (partie 2)
- Les brèves

Réforme des retraites : Décidons Poligny conteste aussi la politique nationale



Les élus et les membres de l'association « Décidons Poligny » se sont prononcés clairement contre la réforme des retraites imposée par le gouvernement d'Elisabeth BORNE et le Président de la République, Emmanuel MACRON. Soutenue par la députée de notre circonscription, Danièle BRULEBOIS, et sans doute par la majorité municipale, cette réforme est justifiée par une multitude d'arguments faux voire fallacieux.

Argument 1 : « Le système de financement des retraites est en déficit ».

C'est l'argument dit et redit selon lequel la réforme permettrait de « sauver le système de retraite par répartition ». En 2021, le système était en excédent de 900 millions d'euros après un déficit autour de 13 milliards d'euros en 2020, du fait de « la croissance importante des ressources due au rebond de l'activité post-COVID ». L'excédent est prévu à hauteur de 3,2 milliards d'euros pour 2022. Les risques d'un déficit sont plus nets dans les dix années qui viennent. Cependant, les prédictions du Conseil d'Orientation des Retraites prévoient un retour à l'équilibre progressif dans « trois scénarios sur quatre » d'ici à 2070, dans « le cas où la contribution de l'Etat resterait la même ». Certes, la question du financement est posée mais elle n'est pas traitée par le gouvernement, figé dans ses promesses de réduction de la fiscalité notamment sur les hauts revenus. Notons que l'évasion fiscale devrait approcher les 80 milliards d'euros...

Argument 2 : « Il faudrait allonger la durée du travail pour ne pas baisser les pensions ».

Le gouvernement pose cet argument en l'appuyant sur un choix politique : celui qui pose comme seul moyen de financement des retraites le recul de l'âge légal de départ de retraite. Les déficits à venir du système des retraites dans les dix ans viennent d'une baisse du financement et non d'une augmentation des dépenses. Des cotisations sur les primes ou l'épargne salariale, la taxation des hauts revenus seraient par exemple des possibilités, comme la hausse des cotisations sur les hauts salaires. D'autant que la réforme Touraine de 2014 (passage de 60 à 62 ans) ne produira ses effets sur le système des retraites qu'en 2030 ou 2035.

Argument 3 : « Le recul de l'âge de départ à la retraite augmente le taux d'emploi des seniors »

En 2021, moins de 80% des 55-59 ans étaient en emploi en France, 38% pour les 60-64 ans. Beaucoup sont donc au chômage avant l'âge de la retraite. Il n'y a pas d'effets mécaniques sur l'emploi des seniors. Au contraire, le nombre de seniors au chômage, en invalidité, en longue maladie, augmentent de fait les dépenses sociales. Et notamment pour les populations les plus pauvres, les plus fragiles. Le Monde avait d'ailleurs indiqué que la réforme Touraine avait précipité 100.000 personnes seniors au chômage, reprenant une étude de l'UNEDIC.

Argument 4 : « Cette réforme serait plus juste pour les petites retraites »

Selon le gouvernement, la réforme permettrait une retraite minimum autour de 85% du SMIC net soit 1129,69 euros. Oubliant de dire que ce minimum existe dans la loi depuis 2003, dispositions jamais appliquées car non contraignantes, oubliant de dire aussi que ce minimum fixe la retraite juste au seuil de pauvreté, cette réforme a cultivé un large flou sur le nombre de bénéficiaires. Ils ne seront que quelques milliers finalement. L'anecdote !

Argument 5 : « Nous devons travailler plus longtemps car nous vivons plus longtemps ».

L'espérance de vie augmente, le COR, l'INSEE et l'INED le confirment d'ailleurs. 87,5 ans aujourd'hui pour les femmes, 91,3 en 2070. 83 ans pour les hommes en 2022, 89,3 en 2070. Mais, les hommes ouvriers vivent en moyenne six ans de moins que les cadres. 25% des plus pauvres sont en réalité déjà morts à 62 ans. Il est aussi clair que l'espérance de vie en bonne santé recule au même rythme que l'âge légal de départ à la retraite. Nous vivons plus longtemps parce que le temps et la durée du travail ont été réduits depuis le XIX^e siècle. C'est une évidence.

Argument 6 : « Il y aurait urgence à réformer ».

Le système n'est pas au bord de la faillite. Il n'y a pas d'urgence et pas de danger. La vraie raison est en réalité qu'il est nécessaire de compenser les baisses d'impôts aux entreprises. En accordant beaucoup de baisses d'impôts de production, il est nécessaire de les compenser. Ni le marché du travail, ni le système de retraite ne l'imposent.

Argument 7 : « Nos voisins auraient déjà reculé l'âge de départ ».

Trois choses sont à considérer sur ce point. Nous avons un taux d'emploi des seniors très faible, une santé au travail plus précaire en France que nos voisins européens. Nous sommes certes dans la moyenne basse, et non en queue de peloton, sur l'âge de départ à la retraite. Pour être plus juste, il faut plutôt regarder les âges de départ sans décote (baisse du niveau de pension pour ceux qui partent avant d'avoir validé le nombre d'années nécessaires pour une pension complète). En France, à partir de 67 ans, il n'y a pas de décote, même sans le nombre d'années de cotisation exigé. Nous sommes cette fois au niveau des pays avec les âges les plus élevés.

Argument 8 : « La réforme profiterait aux femmes »

Les femmes prennent leur retraite plus tardivement que les hommes (7 mois en moyenne) et touchent des pensions inférieures de 40%, constats qui s'expliquent d'abord par le caractère moins linéaire des carrières féminines et par les activités moins rémunératrices que les femmes occupent. Les retraites amplifient donc les inégalités salariales. Plus de femmes sont touchées par la décote. Cette dernière n'est pas touchée par la réforme. La logique de financement et de prise en compte des trimestres non plus. Donc aucun effet positif pour les femmes !

Bref, pour toutes ces raisons, nous soutenons les grèves et les manifestations, nous y participons le plus possible et sommes favorables au retrait de cette loi injuste.

Scoop végétal : Poligny se fane...

Dans son édition du 23 février 2023, la Voix du Jura consacrait une page sur « Le département du Jura qui mettait à l'honneur 73 villes et villages fleuris »...

Rappelons que le label « Villes et Villages fleuris » a été créé en 1959 pour promouvoir le fleurissement, le cadre de vie et les espaces verts.

Quelques critères généraux sont pris en compte pour l'obtention des distinctions, notamment la motivation de la commune pour obtenir un niveau, la démarche de valorisation par le végétal et le fleurissement, les moyens de gestion pour entretenir le patrimoine en respectant la biodiversité et les ressources naturelles, la propreté générale des lieux...

Aussi, à la lecture des résultats, sans surprise, nous ne sommes pas étonnés de l'absence de Poligny au palmarès départemental des communes de 3^e catégorie (de 1000 à 5000 habitants).

Sans surprise ? Alors que des compétences existent au sein des services municipaux, qui ont antérieurement fait leurs preuves en terme de créativité et d'originalité, les enseignements à tirer résident sans doute dans les propos de Franck David (président du jury) formulés en conclusion de son intervention « si les élus ne sont pas porteurs du fleurissement et motivés par celui-ci, ce sera très difficile pour les associations et intervenants bénévoles ».

Résultats :

- palmarès des communes classées hors concours : Salins les bains et Tavaux, Arbois, Arinthod, Bletterans, Cousances, Orgelet... Et au classement départemental : les Rousses, Chaussin, Foucherans, Bois-d'amont, Morbier, Foncine-le-Haut, Mouchard, Saint-Aubin, Saint-Laurent-en-Grandvaux, Mont-sous-Vaudrey....

- palmarès des concours réservés aux particuliers, citons au concours des maisons fleuries, hors concours : Jean Millet (Poligny) et au classement départemental des hôtels/restaurants/commerces/hébergements : Le Domaine de la Petite Marne/Noir Frères, viticulteur (Poligny), 5^{ème} ex aequo avec Germaine Baud (viticultrice à Grusse).

Budget de la commune, les services aux Polinois sont les grands perdants...

Nous avons décidé une nouvelle fois de consacrer à ce nouveau numéro de notre « Idées'o débats » la question du budget et cela pour plusieurs raisons :

D'abord parce que les publications successives de la ville de Poligny ne présentent plus le budget de la commune. Ensuite, parce que le budget est le reflet d'une gestion et d'une politique. Nous contestons les deux. Ne pas voter les budgets primitifs (fonctionnement et investissements) est donc un pré-requis d'un positionnement clair d'élus municipaux d'un groupe d'opposition.

Enfin, parce qu'il est nécessaire que chacun se saisisse des questions. C'est en faisant une politique ouverte et donc citoyenne que nous pourrions faire que les affaires publiques et collectives soient de nouveau investies par les électeurs.

Nous revenons également sur le financement des associations. Voici un sujet régulier d'opposition entre la majorité municipale et nous. Nous avons effectivement, comme chaque année depuis le début du mandat, voté contre le montant des subventions aux associations parce que nous jugeons ces subventions bien inférieures à ce qu'elles devraient être au regard des possibilités de la ville de Poligny mais aussi au regard des besoins et des nombreuses et indispensables activités menées par les associations de notre commune.

L'occasion pour nous de clarifier, une fois de plus, ce que devraient être les relations commune/associations et la place de ces dernières dans le fonctionnement de la commune :

1. Nous demandons depuis le début du mandat un état des lieux précis (toujours en cours) des bâtiments utilisés par les associations (fluides, conventions, utilisation, état...).
2. Nous demandons aussi l'établissement de critères larges, transparents pour toutes les subventions (type d'activités, nombre d'emplois, nombre d'adhérents, rôle social...)
3. La définition au niveau municipal d'une politique pour les associations, chiffrée et avec des objectifs, en lien aussi avec une réflexion sur les publics touchés et éloignés.
4. Quitter également la vision selon laquelle les associations sont là pour appliquer la politique municipale. Cette vision pose tout d'abord le problème de l'indépendance des associations. Elle est conditionnée également par l'existence d'une politique en direction des associations aussi bien sociale que culturelle, sportive que d'animation qui semble inexistante.

RAPPEL - Poligny bénéficie d'un bon niveau de recettes de fonctionnement, notamment fiscales. **Le total des budgets fonctionnement et investissement 2022 a été de 7.191.390,53 euros. Ces budgets ont généré un excédent de 1.992.828,91 euros (28 %) soit beaucoup plus que dans les villes de même importance.**

Les charges de personnel se trouvent être très inférieures à celles des villes de même importance. Cette différence importante (entre 4 et 500.000 euros) permettrait l'emploi de salariés supplémentaires pour améliorer les services aux Polinois alors que, régulièrement les services municipaux se trouvent en tension pour assurer la police de ville, l'entretien des espaces verts, la propreté de la ville... et alors que ces mêmes

services sont mobilisés pour assurer l'installation et l'intendance de fêtes organisées par la municipalité (Fête de la bière, fête des Jacobins) et qui pourraient parfaitement être organisées par un Comité des Fêtes associatif. Les plages d'ouverture et l'accès à certains services pourraient être améliorés.

La majorité municipale actuelle refuse toute nouvelle embauche (hormis un temps partiel pour les cartes d'identité) malgré les besoins non couverts et malgré les possibilités financières de Poligny.

Les bâtiments municipaux souffrent également, pour la plupart, d'un manque d'entretien et de mise aux normes, ce qui, si cet état de fait perdure, va engendrer des coûts de réparation très importants et maintient leurs occupants, privés ou associatifs, lorsqu'il y en a, dans l'inconfort et l'insécurité.

La politique budgétaire de la majorité municipale prive les Polinois de services qui devraient être pris en charge par la ville pour le mieux vivre de tous.

De plus, comme l'avait déjà pointé La Chambre Régionale des Comptes de Bourgogne Franche-Comté en 2017 (<https://www.ccomptes.fr/fr/documents/40063>) : «Au titre de la gestion budgétaire et comptable, la chambre a relevé des insuffisances : l'absence de comptabilité d'engagement faisant obstacle à l'établissement de restes à réaliser sincères ; de même, la faiblesse du taux d'exécution des investissements dénote une surévaluation des prévisions budgétaires qui conduit également à s'interroger sur leur sincérité».

Un point important de désaccord avec la majorité municipale est le financement des associations qui, contrairement à ce qui est affirmé, a baissé depuis 2008, c'est à dire depuis le début du premier mandat de la majorité en place. Vous trouverez ci-contre un comparatif entre 2008 et 2023 concernant les subventions aux associations et les indemnités des élus.

Montant des subventions 2023 : 113.525 euros (avec la subvention de communication du club de basket). Soit 3 % des dépenses réelles de fonctionnement (Conseil Municipal du 6 avril 2023).

Montant des subventions 2008 : 115.571 euros (avec la subvention communication) au début de votre mandat. Soit 4 % des dépenses réelles de fonctionnement (Conseil Municipal du 14-04-2008). C'est à dire **une baisse d'un point entre 2008 et 2023.**

Cette différence de 1 % sur les dépenses de fonctionnement représente **un écart de près de 40.000 euros.**

Si nous appliquons le coefficient d'érosion monétaire fourni par le site des impôts du Ministère des Finances qui est de 1,237 entre 2008 et 2023 **nous obtenons un écart de près de 30.000 euros.**

L'enveloppe de subventions aux associations, pour être de même valeur qu'en 2008, devrait être de 142.590 euros (au lieu de 113.525). Si nous ajoutons le 1% du budget perdu entre les deux dates, l'enveloppe de subventions devrait être de 187.240 euros, c'est-à-dire 65% de plus qu'elle n'est aujourd'hui. La différence représente 4 % de l'excédent du budget de 2022. A noter que l'écart entre les demandes de subventions des associations et celles qui leur ont été attribuées est de -21.000 euros.

Maintenant, si nous nous amusons à comparer les indemnités des élus (dont les montants sont cadrés par la Loi), nous trouvons, en 2008, un montant de 87 500 euros et en 2023 un montant de 104 000 euros, soit une augmentation de 19 %. Si ce taux avait été appliqué aux subventions des associations, le montant de celles-ci serait de 137 529 euros. C'est à dire 10 000 euros de plus que le total de toutes les demandes !

Cette situation n'est donc qu'un enjeu de pouvoir.